

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

MAI 92

Bretagne

PRESENTATION DE LA POLITIQUE DU CONSERVATOIRE EN BRETAGNE

I - LE CADRE DE LA POLITIQUE EN BRETAGNE :

Si les objectifs, les moyens, les méthodes et la stratégie générale sont identiques pour le Conservatoire sur l'ensemble du littoral français, la traduction spatiale de cette action doit tenir compte des spécificités de ces régions dont l'histoire, la nature, l'occupation humaine, la géographie ont conduit à des situations fort variées.

En Bretagne, le découpage extrême de la côte et la forte densité démographique littorale ont entraîné un morcellement des espaces naturels.

Ces espaces sont ainsi caractérisés par trois particularités :

- une extrême diversité paysagère, écologique et biologique qui en fait une des régions littorales les plus riches au niveau européen,
- une relative rareté des grands espaces du fait d'une urbanisation par mitage qui occupe 70% du littoral,
- un extrême morcellement foncier dû à l'histoire qui a souvent favorisé un usage anarchique des espaces naturels : caravaning sauvage, clôture, abandon des sites, moto-cross, urbanisation par mitage, etc...

Dans ce cadre, la politique du Conservatoire a été définie en fonction d'une stratégie d'aménagement du territoire :

- intervention sur les sites caractéristiques du paysage du littoral breton qui étaient menacés de disparaître faute d'une gestion appropriée,

- protection d'un noyau "dur" de sites naturels d'intérêt biologique caractéristiques de la diversité des milieux, et menacés de disparition.

L'analyse de l'état du littoral de Bretagne conduit ainsi à privilégier des interventions sur cinq types d'espaces significatifs : les dunes, les marais, les pointes notamment celles occupées par des landes, la forêt littorale, les îles.

LES DUNES :

On ignore, en général, que les dunes de Bretagne sont les plus étendues de France tant en linéaire qu'en surface. Ces dunes de formation ancienne ou même fossile étaient généralement couvertes par une végétation herbacée. Mais ces espaces sont depuis une vingtaine d'années soumis à des pressions très importantes : surfréquentation, camping sauvage et sédentaire, projet d'urbanisation, golfs, facilités par un morcellement foncier souvent spectaculaire, une exploitation par des carrières, les marées noires et l'existence d'ouvrages militaires datant de la dernière guerre qui ont souvent destabilisé ces espaces. L'intervention sur ces zones constitue pour le Conservatoire une priorité d'intervention car en l'absence de maîtrise foncière aucune politique de gestion ne peut être assurée et la réglementation ne suffira pas à en assurer une protection définitive.

Dans ce cadre, le Conservatoire a défini en Bretagne une priorité d'intervention sur dix neuf sites dunaires représentant deux mille hectares dont 1000 ha déjà acquis et 37 km de rivages.

Cet objectif représente une garantie de protection totale de 20% des espaces dunaires de Bretagne.

A noter que l'intervention du Conservatoire sur les dunes constitue à la fois un enjeu biologique et un enjeu touristique puisqu'il s'agit d'espaces particulièrement fréquentés en été qui constituent souvent les seuls espaces de grandes dimensions du littoral de Bretagne.

LES MARAIS :

Il s'agit là, d'un point de vue biologique et économique, d'une des principales actions engagées par le Conservatoire.

En effet, zones de frayères, de nurserie, source de vie en mer, les milieux marécageux et les zones humides ont, en un siècle, reculé de 45% le long du littoral de Bretagne : drainage, comblement, endigage, etc... ont systématiquement transformé ou aménagé ces zones essentielles à la vie. Ces espaces ne font pas, en effet, l'objet d'une comptabilité patrimoniale. Considérées comme ce qui reste après l'urbanisation ou l'aménagement, elles ne résistent pas aux pressions diverses dont elles font l'objet auxquelles la protection réglementaire ne peut pas grand chose en la matière. Une politique d'acquisition doit en plus s'accompagner d'une véritable politique de reconquête car l'abandon de toute gestion de ces espaces les condamne irrémédiablement. Il s'agit en outre d'espaces essentiels à la survie de l'avifaune migratrice, sur lesquels la Communauté Economique Européenne a engagé une politique de protection ambitieuse qui nécessite le plus souvent une maîtrise foncière des terrains. Dix sept sites de marais, vasières ou zones humides font actuellement l'objet d'intervention du Conservatoire. Ils représentent 1250 ha et la moitié de ce programme est actuellement achevé.

A noter parmi les opérations significatives de cette politique : la remise en eau de l'Aber de Crozon en 1980, destinée à favoriser la reconstitution des zones de frayères et de nurserie les plus importantes de la Baie de Douarnenez.

Dans le même esprit, l'une des priorités d'intervention du Conservatoire pour les années à venir est l'acquisition des marais de Séné dans le cadre d'un programme de protection de l'avifaune migratrice, qui a déjà été mis en oeuvre en Baie d'Audierne par le Conservatoire et qui a permis de développer une politique de jumelage de sites européens au niveau de la Communauté, dans le cadre de la directive "Oiseaux". Une politique européenne se développe ainsi à l'échelle du littoral, de façon cohérente.

LES POINTES :

(notamment celles occupées par des landes)

Les landes de Bretagne représentent 6% de la superficie du littoral breton. C'est une des zones les plus typiques du paysage des falaises de Bretagne et les plus recherchées par les touristes.

Ces espaces sont cependant particulièrement fragiles et de faible rentabilité : ils ont progressivement été abandonnés et le morcellement foncier favorise le développement d'un caravanning sauvage intensif.

Or la surfréquentation touristique conduit à une destruction totale de la végétation, un appauvrissement biologique irrémédiable. L'exemple de la Pointe du Raz est, à cet égard, significatif.

Le Conservatoire a engagé en première urgence, une intervention sur une trentaine de sites représentatifs près de 1500 ha. Les opérations les plus significatives actuellement engagées concernent en particulier le Cap de la Chèvre à Crozon, la restauration des landes de Ploumanac'h à Perros-Guirec, l'intervention sur les pointes du Cap Sizun et la participation par l'acquisition foncière au programme de restauration du grand site national de la Pointe du Raz. L'intervention sur la Côte Sauvage de Quiberon se situe dans le même contexte.

LA FORET LITTORALE :

Les milieux forestiers jouent un rôle primordial dans les équilibres écologiques et ont souvent une valeur sociale et culturelle importante car ils donnent leur caractère à de nombreux paysages. Cependant la place occupée par ces milieux dans les communes littorales est extrêmement variable d'un secteur à l'autre. A cet égard, contrairement à une impression généralement retenue par le grand public, la Bretagne est une des régions les moins boisées de France : 10% de sa superficie contre 25% en moyenne.

De plus cette forêt est essentiellement intérieure et peu productive car installée sur un sol pauvre. La forêt littorale en Bretagne est donc menacée de disparition totale et elle se transforme progressivement en

lotissements, en terres agricoles, ou disparaissent, faute de gestion sous les coups de boutoirs des tempêtes ou des maladies diverses.

L'enjeu pour la Bretagne est pourtant important car il s'agit aussi de zones importantes en matière d'équilibre hydrique et de qualité des eaux ; c'est enfin une valeur touristique importante puisque les rias du Sud Bretagne en particulier, en font leur image de marque. La ria de l'Odet est qualifiée à ce titre, de "plus belle rivière de France".

Dans ce cadre, une vingtaine de sites boisés, en bord de mer ont ainsi fait l'objet de décisions d'interventions du Conservatoire. Ils représentent près de 1600 ha. Leur gestion est assurée par les collectivités locales avec l'assistance technique de l'Office National des Forêts. Les principaux programmes engagés concernent l'estuaire du Trieux, la rivière de Pont l'Abbé et la rivière de l'Odet, l'anse St Laurent à Clohars-Fouesnant, le Stang Bihan à Concarneau et la rivière de la Laïta.

LES ILES :

Le découpage du littoral breton dans le granit a laissé souvent, proches du littoral, de multiples îlots ou îles, qui sont quelquefois rattachés à la terre par quelques cordons de dunes ou de galets. Ces îlots ou îles sont souvent un lieu privilégié où se sont installées une faune et une flore particulièrement riches et intéressantes. Un équilibre fragile s'y est créé.

Il s'agit aussi très souvent de lieux prestigieux du point de vue des paysages et de leur histoire : Ile Tristan devant Douarnenez, Ile Milliau à Trébeurden où vécut Aristide Briand, Ile Cézembre au large de St Malo, etc...

La politique du Conservatoire concerne en la matière deux types d'îlots :

- les îles en voie d'abandon sur lesquelles les équilibres écologiques traditionnels sont menacés : Ile Molène au large de Trébeurden, Ile Cézembre au large de St Malo, Ile aux Moines au sein de l'archipel des Sept-Iles à Perros-Guirec, etc...

- les îles où la pression foncière, liée à des projets d'aménagements continentaux, risque d'aboutir à une transformation radicale du paysage et menace les équilibres écologiques, rendant impossible une gestion patrimoniale. C'est dans ce contexte que se situe actuellement l'intervention en cours sur l'île Tristan au large de Douarnenez.

II - LE BILAN EN QUELQUES CHIFFRE SUR LE LITTORAL DE BRETAGNE :

Ainsi l'ensemble du programme d'acquisition issu de la réflexion coordonnée avec les Conseillers Généraux a conduit, à ce jour, le Conseil d'Administration du Conservatoire à approuver des interventions sur 80 sites prioritaires représentant environ 7 500 ha (chiffres au 1er juin 1992). Près de la moitié des acquisitions ont été actuellement réalisées (3 550 ha) et concernent 58 sites.

Ces acquisitions sont caractérisées par un très grand nombre d'actes de vente (1 000) liés au morcellement foncier soit 50% des actes de vente signés par le Conservatoire en France.

Pour répondre aux besoins d'une politique active de protection du littoral, - le Conservatoire devra pouvoir acquérir dans les prochaines années 200 à 300 ha par an.
